



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

SOUS PRÉFECTURE
de JONZAC

Affaire suivie par
Martine VALTIERRA

05.46.48.77.34

marrtine.valtierra@charente-
maritime.gouv.fr

NATURA 2000 – site FR 5402008
« Haute vallée de la Seugne,
en amont de Pons et de ses affluents »

Réunion du comité de pilotage
du 5 mars 2019

Compte-rendu de séance
(diaporama joint)

Monsieur le Sous-préfet ouvre la séance en excusant l'absence des représentants de la chambre d'agriculture, retenus par la réunion d'installation de leur instance, présidée par le Préfet de la Charente-Maritime.

Le site a été désigné au titre de la directive « Habitats » par arrêté ministériel du 27 mai 2009. Il s'étend sur 4 300 hectares (67 communes) dont 87 % sur le territoire de Charente-Maritime et 13 % sur le territoire de la Charente.

Pour mémoire :

- comité de pilotage (COPIL) créé par arrêté inter-préfectoral du 13 novembre 2007 ;
- désignation le 26 septembre 2008 du Conseil Départemental comme structure porteuse de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) ;
- DOCOB approuvé par arrêté inter-préfectoral du 4 novembre 2013.

L'objet principal de la présente réunion est de désigner la collectivité ou le groupement de collectivités qui mettra en œuvre le DOCOB. Un appel à candidatures a été lancé fin 2018 par les services de l'État : le SYMBAS (Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne s'est porté candidat à cette mission.

Interventions au cours de la présentation du diaporama :

- *Il est fait remarquer que le réseau de la Seugne présente environ 6 mois d'à-sec par an, que les cartes IGN ne sont pas assez à jour pour une bonne délimitation du site (ce qui pose problème pour les déclarations PAC notamment), et que les aides promises en 2013 ont avorté.*

Monsieur GRUPP explique qu'il n'y a pas de contrats ou de chartes encore mis en place sur ce site. D'énormes retards de paiement sur les aides agricoles (PAC) ont été constatés, mais une régularisation a été effectuée en 2018, et d'ici mai 2019, les retards seront résorbés. Les outils d'animation du site sont d'ores et déjà mis à la disposition de la DDTM. Pour ce qui concerne la délimitation du site, la phase d'identification des problèmes est

commencée. Le périmètre n'est pas figé, pour correspondre au mieux à la réalité du terrain. Enfin, le souci des à-sec n'est pas résolvable par la démarche Natura 2000. Les espèces se déplacent en fonction de l'eau et de sa qualité.

- *Le SYRES 17 est co-animateur du projet de territoire Seugne (avec le Conseil Départemental). Ce site y est intégré, et des projets sont déjà mis en œuvre depuis environ 2 ans. La gestion qualitative et quantitative de l'eau va de paire avec l'amélioration des milieux. La volonté est à l'échange et au partage des informations.*

Monsieur GRUPP précise que la structure animatrice du DOCOB devra se mettre en rapport avec tous les partenaires intervenant dans le domaine, y compris le SYRES 17.

- *Les communes sont en moyenne impactées pour 10 % de leur territoire par Natura 2000. Les cartographies montrent 35 % des surfaces en raison de la prise en compte des chevelus. Quelles sont les conséquences pour l'agriculture ?*

Monsieur GRUPP précise qu'il n'y a pas pour l'instant de projet d'extension, lequel, dans l'éventualité où il s'avèrerait nécessaire, sera forcément débattu en comité de pilotage.

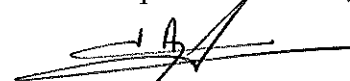
Monsieur MAINDRON, Président du SYMBAS, présente ensuite sa structure, et les raisons pour lesquelles le syndicat s'est porté candidat pour assurer l'animation du site (diaporama joint). Il précise que le SYMBAS se préoccupe d'ores et déjà de la qualité de l'eau de la Seugne, et s'est engagé à demander de nouvelles analyses en des points « oubliés » ou un débitmètre supplémentaire sur Champagnac (le seul étant actuellement positionné sur la commune de Saint Léger). Le SYMBAS est également impliqué dans le Projet de Territoire. Il remercie également Monsieur Jean-Claude BEAULIEU, ancien Conseiller Départemental de la Charente-Maritime, ancien Député de la quatrième circonscription de la Charente-Maritime, qui a largement œuvré pour le regroupement, en la structure d'origine du SYMBAS, des anciens et multiples syndicats de rivières.

Monsieur le Sous-préfet annonce la candidature du SYMBAS à l'animation du site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne, en amont de Pons et de ses affluents ».

Le vote qui s'en suit désigne, à l'unanimité des membres présents, le SYMBAS comme structure animatrice.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Sous-préfet lève la séance à 11h30.

A Jonzac, le 4 avril 2019.
Le Sous-préfet de Jonzac,



Jérôme AYMARD



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

SOUS PRÉFECTURE
de JONZAC

Affaire suivie par
Martine VALTIERRA

05.46.48.77.34

martine.valtierra@charente-
maritime.gouv.fr

NATURA 2000 – site FR 5402008
« Haute vallée de la Seugne,
en amont de Pons et de ses affluents »

Réunion du comité de pilotage
du 5 mars 2019

Liste des personnes présentes

État et établissements publics

M. Jérôme AYMARD, Sous-préfet de Jonzac

Collectivités territoriales et groupements concernés

- Mme Brigitte ROKVAM, Conseillère départementale du canton des Trois-Monts
- M. Bernard SEGUIN, Conseiller départemental du canton des Trois-Monts, Maire de MESSAC
- M. Bernard MAINDRON, représentant la CDCHS, Maire d'Allas-Champagne, Président du SYMBAS
- M. Fabien DOUMERET, SYMBAS
- M. Fabien POUSSIN, Directeur du SYRES 17, co-porteur projet de territoire Seugne
- M. Clément BERRACOCHEA, SYRES 17, animateur projet de territoire Seugne
- Mme Marine DUGUE, EPTB Charente, animatrice projet de territoire Seugne
- M. Jacky QUESSON, Maire de Saint Genis de Saintonge
- M. Christian MAITAY, adjoint au Maire de Nieul le Virouil
- M. Michel RODE, Maire de Champagnac
- M. Jean-Philippe POTIER, Maire de Guitinières
- Mme Annick JAMET, Maire de Meux
- M. Guy BROTEAU, Maire de Réaux-sur-Trèfle
- M. Michel LOUASSIER, Maire de Chepniers
- M. Georges LEBRETON, adjoint au Maire de Montlieu-la-Garde
- M. Alain BIGOT, adjoint au Maire de Saint Simon de Bordes
- M. Guy GEAY, Maire de Chaunac
- M. Jean-Michel VIDEAU, adjoint au Maire de Clam
- M. Michel VION, Maire de Saint Ciers Champagne
- M. Didier LEFEVRE FARCY, adjoint au Maire de Neuillac
- Mme Josette MAUROY, Maire de Clion
- M. Christian HUILLIN, Maire de Saint Georges Antignac
- M. Francis GOYON, adjoint au Maire de Belluire

- M. Raymond TESSONNEAU, Maire de Saint Grégoire d'Ardennes
- M. Claude RAYMOND, adjoint au Maire de Mirambeau
- M. Hervé CHARLASSIER, Maire de Pommiers-Moulons
- M. Bernard EVEILLE, adjoint au Maire de Pommiers-Moulons
- M. Bernard BONTROND, commune de Pommiers-Moulons
- Mme Danielle GIRAUDEAU, Maire de Fontaines d'Ozillac
- Mme Laurence BOURDEZEAU, Maire de Saint Maigrin
- M. Xavier CHOUQUET, adjoint au Maire de Soubran
- M. Joël REIGNIER, Maire de Berneuil
- M. Pascal CHAIGNIER, Maire de Lussac
- M. TELINGE, commune de Pons
- Mme Lucette GALIDIE, adjointe au Maire de Saint Germain de Lusignan
- M. Michel JAULIN, Mairie de Baignes

Propriétaires et exploitants des terrains inclus dans le site

- M. Franck FOUGERE, Syndicat des propriétaires forestiers
- M. Patrice JOLLY, Syndicat de la propriété privée rurale

Organismes consulaires

- néant -

Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans les domaines agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme

- M. Paul ARNOLD, SAFER Poitou-Charentes
- M. Gilles BRICHET, Fédération de pêche de la Charente-Maritime

Associations agréées au titre de l'environnement

- néant -

Organismes exerçant leur activité dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel

- néant -

Assistaient également à la séance

- M. Guillaume MALFAIT, DDTM 17
- M. Stéphane GRUPP, DDTM 17
- Mme Martine VALTIERRA, Sous-préfecture de Jonzac

Excusés

- M. le Président du Conseil Départemental de Charente
- Mme DE ROFFIGNAC, Vice-présidente du Conseil Départemental 17
- M. Claude BELOT, Président de la CDCHS, Maire de Jonzac
- M. LENOIR, CRPF de Nouvelle-Aquitaine
- M. Claude ESTEVE, Maire de Marignac
- M. Philippe DECOOL, Maire de Saint Germain de Vibrac
- M. Jean-Claude DOUSSIN, Maire de Sousmoulins